

Code d'éthique du randonneur



Le randonneur envers lui-même

Sécurité, autonomie et épanouissement

- Planifie sa randonnée en regard de la longueur, de la difficulté et de la charge à porter selon ses capacités physiques et son endurance.
- S'informe sur les conditions météo, les dangers potentiels (chasse, animaux sauvages, éboulis) et les règles particulières s'appliquant au territoire visité (ex : accès aux chiens, etc.)
- Emporte une trousse de premiers soins, une carte du sentier, ainsi que les provisions et l'équipement adéquats en fonction de l'accès ou non à de l'eau potable, du feu et à un abri de nuit, ainsi qu'en prévision de pluie ou d'intempérie.
- S'inscrit aux points d'enregistrement; en solo, prévient les proches de l'itinéraire et du retour prévu.

Le randonneur envers les autres

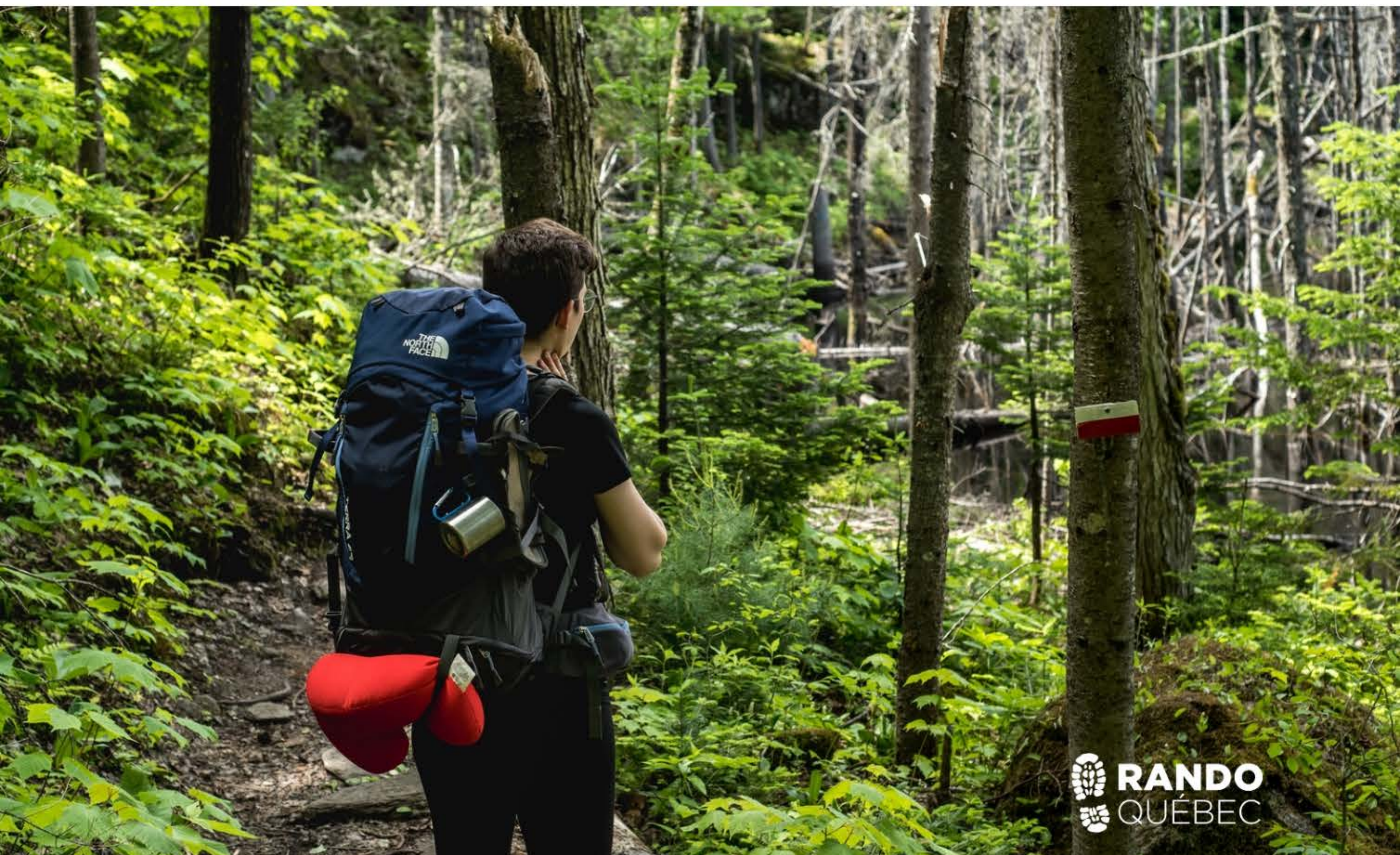
Respect, partage et soutien

- Respecte le droit des autres (humains et animaux) au silence et à l'intimité.
- Aide une personne en difficulté à franchir des obstacles et des sections difficiles (torrents, chablis, roches).
- S'assure que personne n'est laissé seul derrière.
- Porte secours et assistance aux blessés.
- Partage eau, nourriture, couverture avec les autres randonneurs au besoin.

Le randonneur envers l'environnement

Protection, responsabilité et héritage

- Reste en tout temps sur le sentier par souci de protection de la flore; évite de piétiner mousse et lichen si le sentier traverse des roches.
- Laisse intact les plantes, les racines, le bois mort, la roche, et s'abstient de nourrir les animaux (rongeurs, oiseaux)
- Ramène avec lui tous ses déchets; en absence d'installations pour ses besoins naturels, respecte la distance réglementaire des points et des cours d'eau et enfouit les traces.
- Campe aux endroits désignés ou sinon sur des surfaces durables seulement.
- Évite les feux inutiles, même lorsque permis, et utilise préférentiellement un réchaud pour la cuisson.
- Signale aux responsables du lieu de marche tout bris d'installations (ponts, escaliers, cordes et chaînes, balisage) et la présence de déchets abandonnés, s'il n'a pu les emporter.



En tout lieu, il respecte signalisation et règlements

www.randoquebec.ca



powered by

